

LA NEURASTHENIE ET SON TRAITEMENT ¹

PAR M. LE DOCTEUR C. N. DE BLOIS (TROIS-RIVIÈRES)

Monsieur le Président,

Messieurs.

Nous allons vous entretenir d'une question toute d'actualité, celle de la *Neurasthénie*, dont vous entendez si souvent parler ; de cette nouvelle venue dans le vieux cadre nosologique, qui est tellement répandue aujourd'hui, surtout en Amérique, que l'on a cru bien faire de l'appeler *la maladie du siècle*.

Cependant certains auteurs prétendent que cette appellation n'est pas tout à fait juste, puisqu'il est prouvé que la *névrose américaine* de Beard a existé de tout temps et dans tous les pays.

Quoi qu'il en soit, cette maladie devient de plus en plus fréquente, et vous la rencontrez presque tous les jours, surtout dans la clientèle de ville.

Cela est dû sans doute aux conditions sociales actuelles, et à la lutte pour la vie qui devient de plus en plus âpre de nos jours. Je pourrais ajouter que l'hérédité neuro-arthritique, les intoxications, surtout l'intoxication alcoolique, auraient droit de revendiquer une large part parmi les causes déterminantes des dérangements nerveux qui seraient le propre de notre époque.

Qu'est-ce que la neurasthénie ? La neurasthénie, dit Charcot, est un état de faiblesse irritable du système nerveux. C'est une maladie nerveuse purement fonctionnelle ; elle n'a donc pas d'anatomie pathologique.

La neurasthénie, prise dans son acception la plus générale, n'est pas en effet une *entité morbide* ; c'est un état ou plutôt une réunion d'états qu'il faut savoir bien différencier les uns des autres, si l'on veut s'éviter des mécomptes au point de vue du pronostic et du traitement.

Ces faits ont été mis en lumière par M. Gilles de la Tourette, qui dit, qu'il n'y a pas une neurasthénie, mais des états neurasthéniques. Il y a les *neurasthéniques vrais* et les *faux*. Les vrais neurasthéniques sont curables, les autres incurables.

¹ Mémoire lu au Congrès de Québec le 26 juin 1902.